NDA131_A0

Fiche signalétique CATHACOAT 304V POWDER PART B

Bon de

commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: NDA131 Date de révision de la fiche 01/31/2013

signalétique: Numéro de fiche signalétique: A0-



1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit CATHACOAT 304V POWDER PART B

Numéro de référence ventes en bloc NDA131

Nom de la société International Paint LLC 6001 Antoine Drive

Houston Texas 77091

Secours

 CHEMTREC (ÉTATS-UNIS)
 (800) 424-9300

 International Paint
 (713) 682-1711

 Centre antipoison
 (800) 854-6813

Service clientèle

 International Paint
 (800) 589–1267

 Télécopie
 (800) 631–7481

2. Identification des risques posés par le produit



Avertissement:

Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aigue (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	toxicité générale
	2	Sans objet
	3	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	poumons
	2	Sans objet
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

Phrases sur la sécurité

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Inhalation Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge.

Yeux Cause une irritation grave aux yeux. Évitez le contact avec les yeux.

Peau Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.

Ingestion Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des

nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.

Effets chroniques

Classement HMIS Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 1 PPE: X

3. Composition / informations sur les ingrédients

 Ingrédient
 N° CAS
 Pourcentage

 Oxyde de zinc
 0001314-13-2
 1.0 - 10

 Zinc
 0007440-66-6
 75 - 100

4. Premiers soins

Généralités Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin

immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers

contaminés à fond ou détruisez-les.

Inhalation En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus,

donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de

l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Yeux En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au

moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Peau En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Ingestion En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de

chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une

personne inconsciente.

5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair F: Aucune Limite Établie

C: Aucune Limite Établie

Limite inférieure d'explosion (LIE) Aucune Limite Établie (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température

normales.

Guide ERG N° 170

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les

déversements

ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Ne pas toucher ou marcher sur le matériel renversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement dans des cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous—sols. Utiliser de l'équipement anti–étincelle pour ramasser le matériel déversé et mettre dans des contenants pour en disposer plus tard. NE PAS METTRE D'EAU DANS LES CONTENANTS.

Sécurité publique

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527–3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel

non autorisé. Demeurez contre le vent.

Guide ERG N°

170

7. Manipulation et entreposage

Température de stockage

Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

la manipulation et au stockage

Précautions relatives à Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. De la poudre finement divisée peut être potentiellement explosive lorsque suspendue dans l'air. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des équipements électriques et des flammes. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas respirer la poussière. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0001314–13–2	Oxyde de zinc	OSHA	5 mg/m3 TWA (fume); 15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)10 mg/m3 STEL (fume)
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction)10 mg/m3 STEL (respirable fraction)
		NIOSH	5 mg/m3 TWA (dust and fume)10 mg/m3 STEL (fume)15 mg/m3 Ceiling (dust)500 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWA (respirable)10 mg/m3 STEL (respirable)
		Mexique	5 mg/m3 TWA (fume); 10 mg/m3 TWA (dust)10 mg/m3 STEL (fume)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0007440-66-6	Zinc	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0001314-13-2	Oxyde de zinc	NIOSH	Metal fume fever
		:	
0007440-66-6	Zinc	NIOSH	Aucune Limite Établie
		:	

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0001314-13-2 Oxyde de zinc		OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
			Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0007440-66-6	Zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Présumé: No
			Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

Respiratoire Évitez de respirer la poussière. Portez un respirateur homologué afin d'enlever les

particules (et les vapeurs s'il y a surexposition aux vapeurs générées durant le traitement de ce produit). POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service

technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre autre fabricant. 3M ne souscrit

pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

Yeux Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat

pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à

fond ou détruit après chaque utilisation.

Peau On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre

l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à

fond ou détruit après chaque utilisation.

Contrôles d'ingénierie Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, assurer une ventilation

adéquate.

Autres pratiques de

travail

Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Solide Coloured pH Aucune Limite Établie

Densité 7.10

Point d'ébullition F Aucune Limite Établie
Densité de vapeur Non applicable

% COV Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit

Vitesse d'évaporation Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Généralités Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.

Matières incompatibles Agents oxydants puissants.

Décomposition Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa

dangereuse décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde

de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Oxyde de zinc – (0001314–13–2)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5		5.70, rat – Catégorie: 3
Zinc - (0007440-66-6)			

Généralités

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit.

Référez–vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)

Désignation exacte pour l'expédition DOT

POUSSIÈRE DE ZINC (SUBSTANCE NON

DANGEREUSE SELON LES TESTS

EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE MANUEL DES TESTS ET CRITÈRES **DES NATIONS**

UNIES).

Non réglementé

Non réglementé

Classe de danger DOT NR

Numéro UN / NA: Groupe d'emballage

DOT

CERCLA/DOT Quantité 17 gal. / 1031 lb

à déclarer

IMO / IMDG (transport maritime)

Désignation exacte pour l'expédition IMDG

POUSSIÈRE DE ZINC (SUBSTANCE NON DANGEREUSE SELON

LES TESTS EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LE MANUEL DES TESTS ET CRITÈRES **DES NATIONS**

UNIES). Non réglementé

Classe de danger

IMDG

Numéro UN / NA: Groupe d'emballage

IMDG

Code de référence

système

Non réglementé

Non réglementé

12

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les règlementations La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors

ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT 9999

DOT Polluants marins (10%):

(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

(454 kg final RQ (no reporting of releases of this hazardous substance is required if the Zinc diamet)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Zinc

Oxyde de zinc

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

Zinc

Oxyde de zinc

Statut RCRA:

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Zinc

Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

7inc

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Zinc

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Cadmium

Plomb

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:

Plomb

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:

Cadmium

Plomb

Proposition 65 – Toxines de croissance:

Cadmium

Plomb

Phrases sur la nature des risques

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.